

Immigrate to **British Columbia**

Immigrer en Colombie-Britannique



Immigrants entrepreneurs : guide rapide

Le volet destiné aux **immigrants entrepreneurs** du Programme des Candidats des Provinces de la Colombie-Britannique (PCP C.-B.) vise à attirer des entrepreneurs internationaux désireux d'établir leur entreprise dans la province. Ces entreprises doivent contribuer à la croissance économique et au développement des communautés locales.

Les entrepreneurs avec une expérience solide dans le secteur de leur projet d'entreprise et qui répondent aux exigences des avoirs nets du programme, d'investissement et de niveau de langue, peuvent appliquer au PCP C.-B. pour immigrer en C.-B. et mettre à profit leur expertise pour la province.

Avec une nomination de la province, les entrepreneurs peuvent présenter une demande de résidence permanente pour eux-mêmes et leur famille auprès du gouvernement fédéral.



Deux options pour les entrepreneurs

Catégorie de base

- Acheter ou démarrer une entreprise en C.-B.
- Apporter son expertise commerciale et aider à développer l'économie de la C.-B.

Programme régional

- Pour les entrepreneurs expérimentés prêts à investir dans une entreprise et à la gérer activement
- Proposer un projet d'entreprise et obtenir une recommandation d'une communauté participante
- Contribuer à la croissance économique des régions rurales de la C.-B.



Utiliser le code QR ou visiter [Welcomebc.ca/PNP](https://www.welcomebc.ca/PNP) pour plus d'informations sur les exigences du programme et les catégories d'immigration.



Immigration pour entrepreneurs : Processus

L'immigration pour entrepreneurs est un chemin d'immigration « temporaire vers permanent ». Cela signifie que si vous êtes approuvé, vous viendrez initialement en Colombie-Britannique en tant que résident temporaire, puis vous pourrez présenter une demande de résidence permanente une fois que vous aurez réussi à démarrer une entreprise.



1 - PENSEZ À UNE PROPOSITION DE PROJET D'AFFAIRES

Quel type d'entreprise pouvez-vous développer avec succès en C.-B.?

2 - SOUMETTEZ-NOUS VOTRE PROPOSITION

Les propositions qui correspondent le mieux aux besoins des communautés et de la province reçoivent une invitation pour déposer une demande.

3 - OBTENEZ UN PERMIS DE TRAVAIL

Si votre demande est approuvée et que vous vous engagez à respecter les conditions du programme, le PCP C.-B. soutiendra votre application pour un permis de travail.

4 - CRÉEZ VOTRE ENTREPRISE

Venez en Colombie-Britannique et donnez vie à votre projet d'affaires!

5 - NOMINATION AU PCB C.-B.

Si les conditions de développement de votre entreprise sont remplies, le PCP C.-B. vous nominera pour la résidence permanente.

6 - RÉSIDENCE PERMANENTE

Utilisez votre nomination pour déposer une demande de résidence permanente auprès du gouvernement fédéral.

DE L'IMMIGRATION TEMPORAIRE À L'IMMIGRATION PERMANENTE

Les entrepreneurs seront dans un premier temps acceptés pour venir en C.-B. en tant que résidents temporaires et pourront faire une demande de résidence permanente lorsque leur entreprise sera établie.

Ce guide est un aperçu du programme. Veuillez consulter notre site web pour des informations à jours et complètes.

Pour plus d'informations : PNPInfo@gov.bc.ca ou www.WelcomeBC.ca/PNP

